

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 27 septembre 2024

Cité Loirétaine

Déménagement des agents au pavillon Citoyenneté

Les services restent accessibles

Le pavillon Citoyenneté sera officiellement réceptionné le 9 octobre 2024. Les déménagements des directions s'effectueront progressivement, entre le 10 et le 23 octobre, par étage et par direction. Les services ouverts au public resteront joignables par téléphone et/ou mail jusqu'à l'ouverture du pavillon au public.

Programme des déménagements

- **17 et 18 octobre** : l'Agence Départementale des Solidarités Orléans Métropole rejoindra le 1^{er} étage du pavillon après avoir quitté la Cité administrative Coligny, désormais restituée à l'État
- **21 et 22 octobre** : la Maison de l'Autonomie déménagera du 15 rue Claude-Lewy pour rejoindre le 1^{er} étage du pavillon
- **23 octobre** : le service d'accueil s'installera au rez-de-chaussée du pavillon

Le Pavillon Citoyenneté ouvrira ses portes au public le 24 octobre, après finalisation de l'installation des directions.

Des services qui restent accessibles pendant le déménagement

Pendant le déménagement, le Département assure la continuité de l'accessibilité de l'**Agence Départementale des Solidarités Orléans Métropole (ADS)** et la **Maison de l'Autonomie (MDA)**.

L'ADS sera joignable par téléphone au 02.38.25.45.45 ou par mail adsorleansmetropole@loiret.fr du 17 octobre jusqu'à l'ouverture du public soit le 24 octobre.

La MDA sera joignable par téléphone au 02.38.25.45.45 ou par mail mda.contact@loiret.fr du 21 octobre jusqu'à l'ouverture du public soit le 24 octobre.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Océane Ntutume

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

oceane.ntutume@loiret.fr